Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

Dans toutes ses actions, la Ville suit les recommandations de la Direction régionale de santé publique.

La Ville de Montréal rappelle que la prévention des infections est la responsabilité de tous et chacun.

La décision de fréquenter ou non un jardin communautaire appartient à chacun. La personne qui décide de le fréquenter le fait en toute connaissance des risques liés à la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et ne pourra tenir la Ville ou le conseil d'administration du jardin responsable en cas de contamination.

Mesures mises en place par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

- Élaborer un protocole sanitaire et demander aux jardiniers d'en prendre connaissance et de s'engager à le respecter.
- Installer des affiches des consignes sanitaires en vigueur dans les jardins.
- Faire des tournées de surveillance aux jardins afin de s'assurer du bon fonctionnement.
- Aider à l'ouverture et à la fermeture des jardins par un soutien technique.
- Soutenir les administrateurs des conseils d'administration.

Respect du protocole sanitaire

- Tous les jardiniers doivent respecter les consignes sanitaires en tout temps.
- Les conseils d'administration sont responsables d'assurer le respect du protocole sanitaire dans les jardins.
- Les conseils d'administration peuvent mettre en place des règles plus strictes au besoin.
- Le non-respect des consignes peut entraîner l'exclusion d'un jardinier et la fermeture du jardin en cause.
- Chaque jardin doit mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de la distanciation physique et le nombre maximum de personnes en même temps sur le site.

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Accès aux jardins et distanciation sociale

- Seuls les jardiniers inscrits (ou leurs co-jardiniers) sont autorisés dans le jardin.
- Aucun regroupement autorisé.
- Une seule personne par jardinet est autorisée dans le jardin à la fois.
- Un maximum de personnes est permis en même temps, et ce nombre est affiché dans chaque jardin.
- Assurer au moins deux mètres de distance entre les individus en tout temps.
- Une seule personne est autorisée dans le cabanon à la fois.
- Éviter les tâches d'équipe. Si une tâche est absolument nécessaire, le port du masque est alors nécessaire.
- Il n'est pas recommandé aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de fréquenter le jardin.
- L'accès aux jardins est interdit à quiconque est en attente d'un résultat, est un cas confirmé de la COVID-19 ou revient d'un voyage à l'étranger ainsi qu'à quiconque présentant les symptômes suivants :
    - fièvre; toux; congestion ou écoulement nasal; mal de gorge; difficultés respiratoires; perte soudaine de l'odorat ou du goût.

Hygiène et prévention

- Utiliser des outils personnels autant que possible pour éviter les échanges.
- Désinfecter les cadenas, les poignées de porte, les robinets, les outils et le matériel commun après chaque usage.
- Utiliser un désinfectant qui se trouve sur la Liste de désinfectants destinés à être utilisés contre la COVID-19 de Santé Canada ou utiliser une solution d'une partie d'eau de javel domestique (hypochlorite de sodium) pour 9 parties d'eau (la solution doit être refaite chaque jour puisqu'elle perd de son efficacité).
- Laver les mains (20 secondes avec eau et savon) à la maison avant et après la visite au jardin.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool avant et après avoir touché à tout objet (cadenas, outils, robinets, etc.).
- Éviter de porter ses mains au visage.
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude.
- Le port de gants et l'utilisation d'un masque sont à la discrétion de chacun, jusqu'à l'éventualité d'un changement des consignes gouvernementales.

La Ville de Montréal demande à tous les citoyens de suivre les recommandations émises par la Direction régionale de santé publique.